



Le 12 mai 2017

## Communiqué de presse

### Publication de l'arrêté interministériel de création du Groupement d'intérêt public (GIP) pour l'exploitation de *L'Astrolabe*



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et la Marine Nationale ont le plaisir d'annoncer la publication, au Journal officiel de la République française du 11 mai 2017, de l'arrêté interministériel d'approbation du « Groupement d'intérêt public (GIP) *L'Astrolabe* » ([voir l'arrêté](#)). Ce GIP réunit la Marine Nationale et les TAAF autour de l'exploitation du nouveau navire dont la construction est en cours de finalisation à Concarneau.

Propriété des TAAF et armé par la Marine Nationale, ce navire spécialement conçu et construit pour opérer dans un environnement polaire et subantarctique sera mis en service au second semestre 2017.

Le GIP permet de mettre en commun des moyens en vue de la réalisation par ce seul et même navire :

- des missions de logistique et de soutien de bases scientifiques en Antarctique au cours de l'été austral (120 jours par an), au départ de l'Australie, sous la conduite de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) à qui les TAAF ont délégué ces missions ;
- des missions de souveraineté, en particulier dans les zones économiques exclusives des Terres australes françaises, menées par la Marine Nationale (245 jours par an).

#### **Contacts presse :**

Terres australes et antarctiques françaises  
Elise BOUCLY, Chargée de communication  
Tél. 02 62 96 78 71  
[elise.boucly@taaf.fr](mailto:elise.boucly@taaf.fr)

Marine Nationale  
Tel : 09 88 68 46 65 / 46 66 / 46 67  
[sirpa-marine.relation-  
presse.fct@intra.def.gouv.fr](http://sirpa-marine.relation-presse.fct@intra.def.gouv.fr)